



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES  
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES ÉLECTIONS  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**COMMUNES D'ACHÈRES, D'ANDRÉSY ET DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE**

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable au projet d'installation d'une plateforme portuaire multimodale  
dit Port Seine-Métropole Ouest

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'installation d'une plateforme portuaire multimodale, dit Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) ;
- l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du code de l'environnement (Autorisation Loi sur l'eau) ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine ;
- la création de la zone d'aménagement concerté ;
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 44 jours, se tiendra **du 17 septembre 2020 à 08 h 30 au 30 octobre 2020 à 17 h 45**

## Commission d'enquête :

Président : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite

Membres titulaires : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieur environnement – écologue

M. Claude GARREAU, géomètre-expert DPLG à la retraite

## Lieux de l'enquête :

Le dossier d'enquête unique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sera mis à la disposition du public :

- dans les mairies d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur le site internet dédié : <http://port-seine-metropole-ouest.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet, l'autorisation environnementale, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées, la création de la zone d'aménagement concerté ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie d'Achères, désignée comme siège de l'enquête, afin d'y être annexées au registre de la mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://port-seine-metropole-ouest.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : [port-seine-metropole-ouest@enquetepublique.net](mailto:port-seine-metropole-ouest@enquetepublique.net).

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

### Mairie d'Achères :

- le jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le mardi 22 septembre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 16h00 à 19h00;
- le samedi 10 octobre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le mercredi 21 octobre 2020 de 14h00 à 17h00;
- le vendredi 30 octobre 2020 de 14h45 à 17h45.

### Mairie d'Andrésey :

- le jeudi 17 septembre 2020 de 8h45 à 11h45;
- le samedi 26 septembre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le mardi 29 septembre 2020 de 16h00 à 19h00;
- le samedi 10 octobre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le mercredi 21 octobre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le vendredi 30 octobre 2020 de 14h15 à 17h15.

### Mairie de Conflans-Sainte-Honorine :

- le samedi 19 septembre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 de 16h00 à 19h00;
- le mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 17h00;
- le vendredi 16 octobre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le vendredi 30 octobre 2020 de 14h30 à 17h30.

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de l'établissement public HAROPA – Ports de Paris à l'adresse suivante : [psmo@paris-ports.fr](mailto:psmo@paris-ports.fr)

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines appréciera l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral qui emportera la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes concernées et se prononcera sur l'autorisation environnementale, sur la création de la zone d'aménagement concerté ainsi que sur l'enquête parcellaire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Achères, d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).